Grant Thornton

Faire des affaires en Arménie

Guide commercial pour les investisseurs

Grant Thornton

Que vous soyez une entreprise déjà existante qui cherche à délocaliser en Arménie ou un entrepreneur qui a besoin de consultation pour lancer son affaire, ce guide vous sera indispensable pour mener vos affaires en Arménie.

5 Profil du pays

16 Investissements étrangers

24 Entités commerciales

34 Travail

40 Système fiscal

53 Affaires douanières

58 Liens utiles

Ce guide a été conçu à l'intention de tous ceux et celles à qui l'idée de mener des affaires en Arménie semble intéressant.

Nous ne prétendons pas couvrir cette matière de manière exhaustive, mais de répondre à certaines questions générales et importantes qui pourraient surgir. Quand des problèmes spécifiques apparaissent en pratique, il est parfois nécessaire de se référer aux lois et aux régulations de l'Arménie et de recevoir une assistance juridique et comptable. Ce guide contient uniquement de courtes notes et la législation en vigueur depuis le 1er août 2021.

Ce guide vous aidera à planifier votre affaire, explorer de nouveaux marchés et prendre des décisions stratégiques. Il fournit aux hommes d'affaires potentiel des informations, faits, chiffres et points importants, guide à travers les facteurs qui sont essentiels pour prendre des décisions en matière d'investissements.

Si vous avez besoin de consultation et de soutien ultérieurs lors de vos investissements en Arménie, Grant Thornton est prêt à vous apporter son aide dans tous vos éventuels projets et toute initiative audacieuse que vous envisagez de mettre en œuvre en Arménie.

Nous sommes un réseau de cabinets indépendants d'assurance, de fiscalité et de conseil

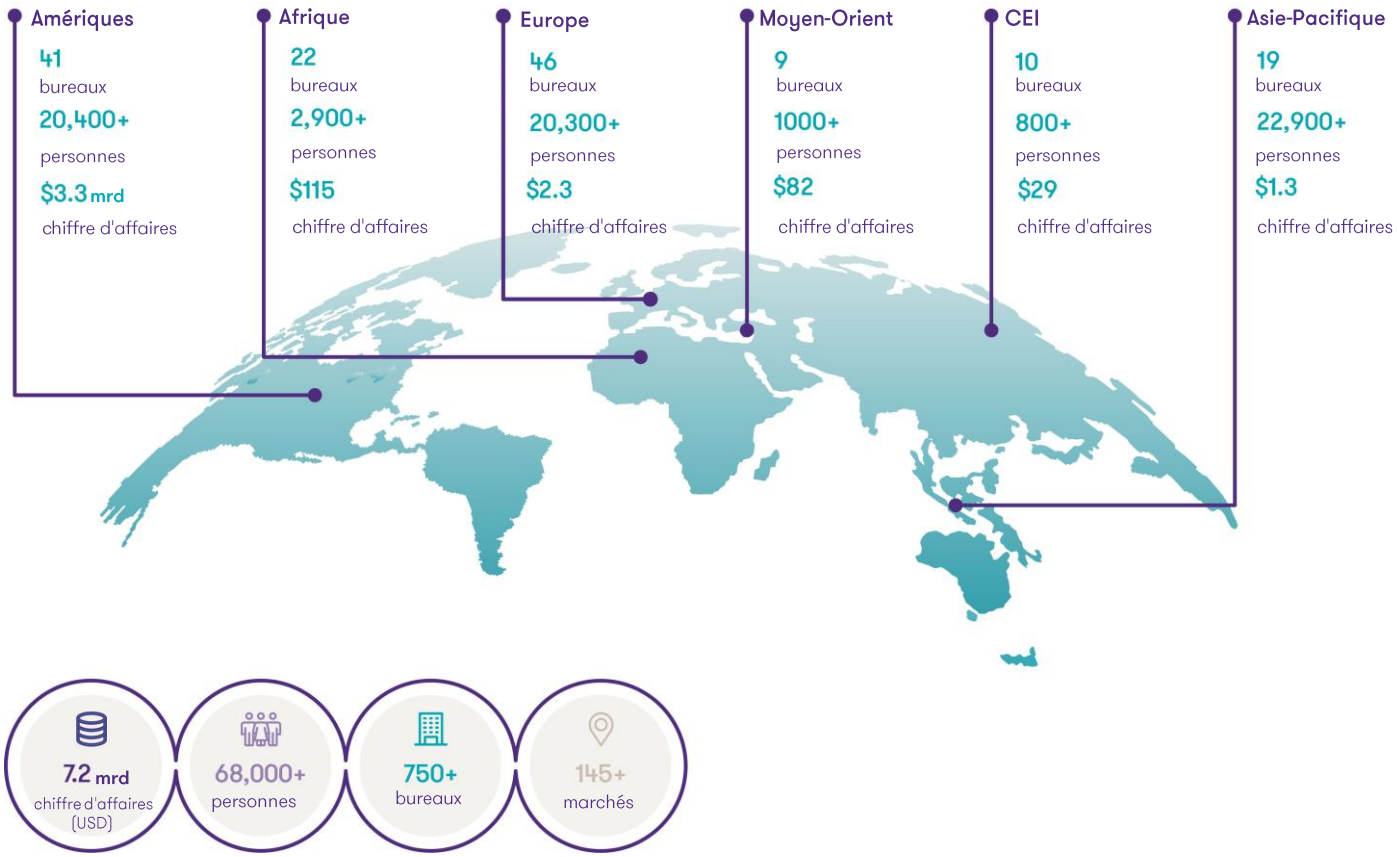

Les cabinets membres de Grant Thornton International offrent une large gamme de services d'assurance, de conseil et de fiscalité de haute qualité, qui vous aideront à développer votre entreprise, quels que soient sa région et son emplacement.

Profil du pays

Arménie

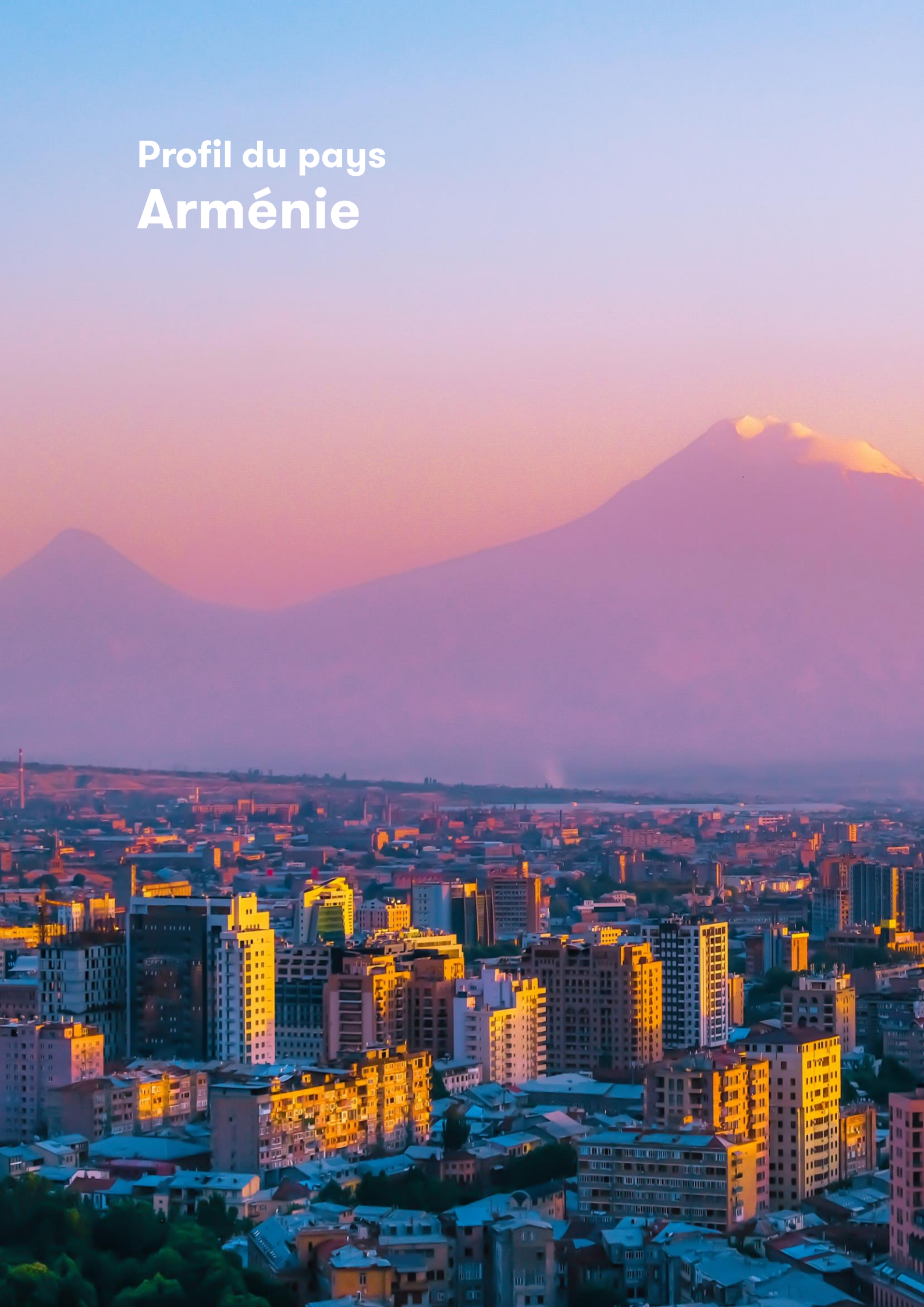

Sommaire

L'Arménie, officiellement la République d'Arménie(RA) est un Etat souverain, unitaire, démocratique et social avec un héritage culturel ancien.

Les Arméniens et leurs ancêtres sont mentionnés pour la première fois dans les écrits historiques qui datent du troisième millénaire avant Jésus Christ. Les Arméniens sont la première nation à adopter le christianisme comme religion officielle de l'Etat (301 après J.-C.). L'Arménie moderne reconnaît l'église apostolique arménienne, l'une des plus anciennes églises nationales du monde, comme l'un des plus importants établissements religieux du pays. Les Arméniens ont leur propre alphabet inventé par Mesrop Machtots en 405 après J.-C.

Située au sud du Caucase, l'Arménie occupe 29,800 km2 et possèdent des frontières avec la Géorgie au nord, l'Azerbaïdjan à l'est, la Turquie à l'ouest et l'Iran au sud.

L'Arménie est un pays montagneux enclavé avec une altitude moyenne au-dessus du niveau de la mer de 1800 mètres et un climat continental sec (très chaud en été et très froid en hiver) avec une humidité basse.

Erevan est la capitale de l'Arménie (avec environ 1 million d'habitants). Gumri et Vanadzor sont les deux autres plus grandes villes.

L'unité monétaire de l'Arménie est le dram arménien (AMD). Le taux de change moyen du dram arménnien sur le marché par rapport aux valeurs étrangères est publié par la banque centrale d'Arménie.

L'Arménie a proclamé son indépendance le 21 septembre 1991, après avoir été membre de l'Union soviétique 70 ans. Le drapeau national d'Arménie est composé de trois bandes horizontales d'égale largeur: rouge en haut, bleu au milieu et couleur d'abricot en bas.

Les armoiries nationales de l'Arménie représentent le mont Ararat avec l'arche de Noé au centre du bouclier et les quatre royaumes de l'Arménie historique sur ses côtés. Le bouclier est soutenu par un lion et un aigle alors qu'une épée, ainsi qu'une branche d'arbre, une gerbe, une chaîne et un ruban sont illustrés sous le bouclier.

L'Arménie a actuellement des relations diplomatiques avec plus de 180 pays dans le monde entier. L'Arménie est membre de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de l'Union économique eurasienne (UEE), du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale (BM), de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), du Conseil de l'Europe, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'Arménie est également membre de la Communauté des Etats indépendants (CEI). En octobre 1994 l'Arménie a signé un accord de coopération militaire limité avec l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) et, en novembre 2017, elle a signé l'accord de partenariat global et renforcé entre l'Union européenne et l'Arménie.

Le taux de change moyen en 2022: 1 USD = 434.85 AMD; 1 EUR = 459.47 AMD, 1 RUB = 6.47 AMD

Environ 3 mln de population

La longévité moyenne - 76.5 (hommes - 73.1ans, femmes 79.5 ans)

Environ 64% de la population générale habitent dans les zones urbaines

95% de la population sont des Arméniens

Le reste de la population sont des Russes, Yézidis, Kurdes, Assyriens, Grecs et Ukrainiens

Constitution

La loi principale de l'Arménie est la Constitution adoptée en 1995 et modifiée par les référendums du novembre 2005 et du décembre 2015. Elle établit les libertés et droits fondamentaux ainsi que les garanties et la défense contre leurs violations. La Constitution définit également le système tripartite du gouvernement (le principe de séparation et d'équilibre entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire).

Les autres actes juridiques nationaux doivent être en cohérence avec la Constitution et les lois constitutionnelles (le concept des lois constitutionnelles a été introduit par les amendements de la Constitution effectués en décembre 2015 et vise à distinguer certaines lois qui peuvent être adoptées à un seuil de votes plus élevé par rapport aux autres lois. La liste des lois constitutionnelles est précisée par les amendements appropriés de la Constitution). Même les traités internationaux peuvent être ratifiés uniquement dans le cas où ils sont en harmonie avec la Constitution. L'Arménie est moniste à l'égard de la loi internationale. Par conséquent, une loi internationale est immédiatement intégrée dans la législation nationale après sa ratification. Autrement dit, elle peut être directement appliquée par un juge national et les citoyens peuvent l'invoquer au même titre qu'une une loi nationale

Système du gouvernement

Le système actuel du gouvernement de l'Arménie est parlementaire. Ce nouveau système a été introduit à la suite des amendements de la Constitution qui ont remplacé l'ancien le système semi-présidentiel.

L'actuel Premier Ministre d'Arménie est Nikol Pachinian, élu par l'Assemblée Nationale en août 2021. L'actuelle Assemblée nationale, formée en août 2021, compte 107 députés.

Le Président d'Arménie Vahagn Khachaturyan, a été élu à ce poste par l'Assemblée nationale en mars 2022, pour une durée de 7ans.

Le pouvoir judiciaire est exercé par un système judiciaire comportant trois niveaux de juridictions ainsi que la Cour constitutionnelle (uniquement pour les questions de la justice constitutionnelle).
Le système judiciaire se compose des tribunaux de première instance, (tribunaux de compétence générales, tribunaux spécialisés: tribunaux administratifs, tribunaux de faillite et tribunaux anti-corruption) de Cour d'appel et de Cour de cassation. Il est possible de faire appel des décisions d'un tribunal de première instance à la Cour d'appel et, puis, à la Cour de cassation. Si tous les recours judiciaire ont été épuisés et la décision a été déjà rendue, il est possible de soumettre une requête à la Cour constitutionnelle pour contester la constitutionnalité d'une disposition juridique appliquée à un acte de justice.

En outre, après l'épuisement de tous les recours intérieurs (selon les règles généralement reconnues du droit international), une requête peut être déposée auprès de la Cour européenne des droits de l'homme dans un délai de 4 mois à compter de la date à laquelle la décision finale a été prise, faisant valoir que l'État viole leurs droits en vertu de la Convention de défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales signée à Rome, en 1950.

Economie

Après avoir obtenu son indépendance en 1991, l'Arménie a adopté la politique d'économie libérale du marché et lancé un programme de privatisation. L'Arménie a un taux plus élevé que le moyen mondial et régional en termes de la liberté d'investissement d'après son indice de liberté économique de 2022 (le 58e le plus libre).

L'Arménie se distingue pour un certain nombre d'avantages tels qu'une main d'œuvre qualifiée et peu couteuse, des régulations bancaires développées et plutôt libérales, une législation favorable aux investissements, l'existence d'une zone économique franche, etc.

C'est la banque centrale d'Arménie qui exerce un contrôle sur les acteurs financiers du système, y compris les banques. En été 2005, un Fonds de garantie des dépôts bancaires a été créé qui garantit actuellement les dépôts bancaires en dram arménien: 16 million AMD pour les dépôts en dram et 7 million AMD pour les dépôts en devises étrangères.

Quelques chiffres rapides

En 2021 l'Arménie a enregistré un PIB d'un montant de 6.982.96 billion

Indice de développement humain(IDH) 85

Chiffres économiques clés et classements

Taux de croissance de PIB

Indices des prix à la consommation (IPC)

Chiffres économiques clés et classements pour 2021 et 2022

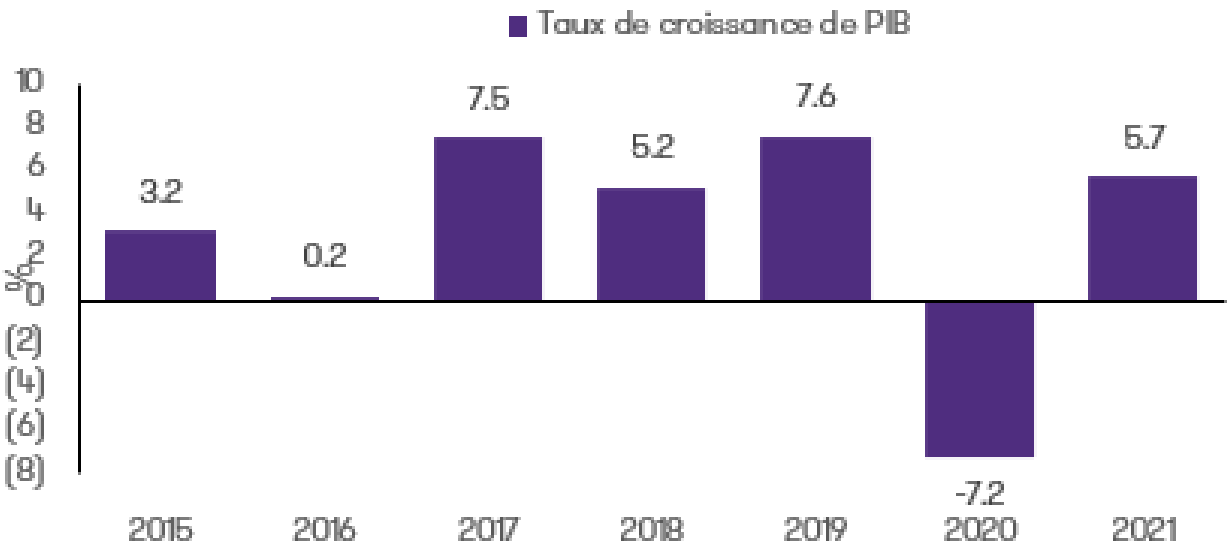

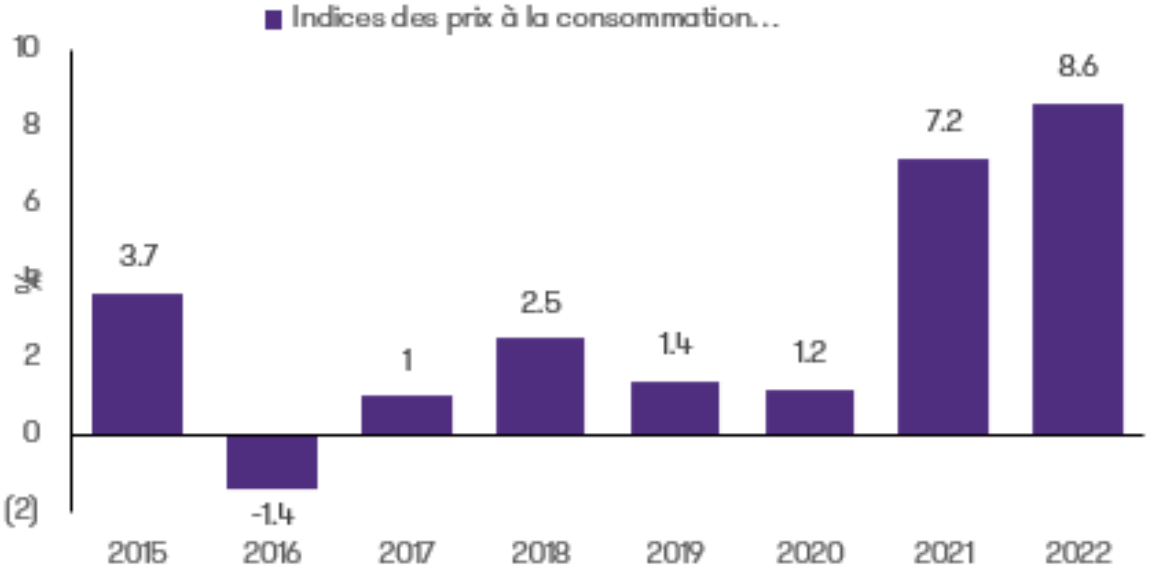

Résultats bruts pour les secteurs économique principaux en millions AMD (2021)

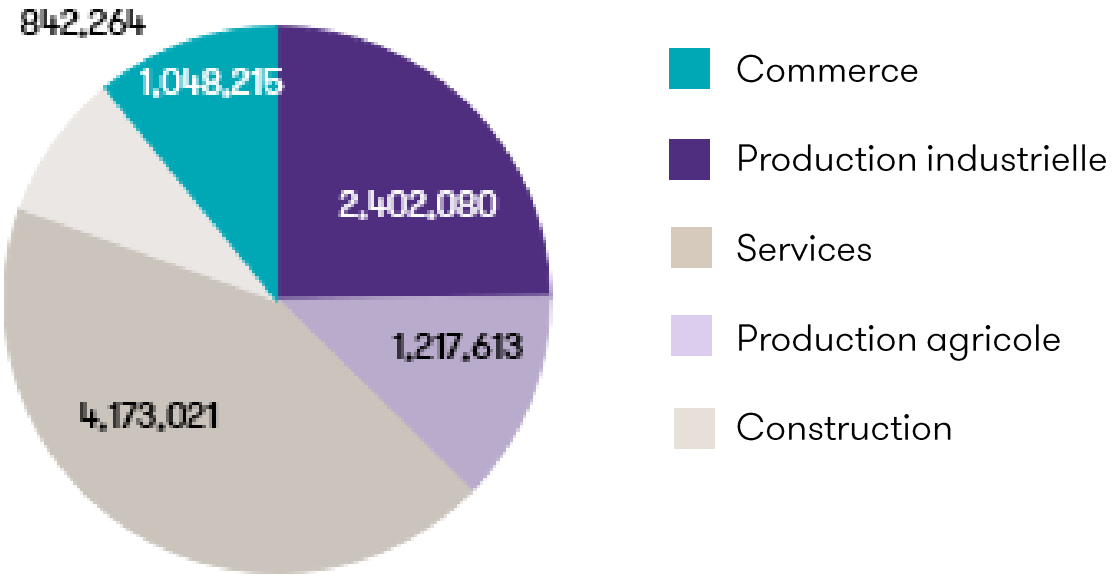

Commerce extérieur en millions USD (2022)

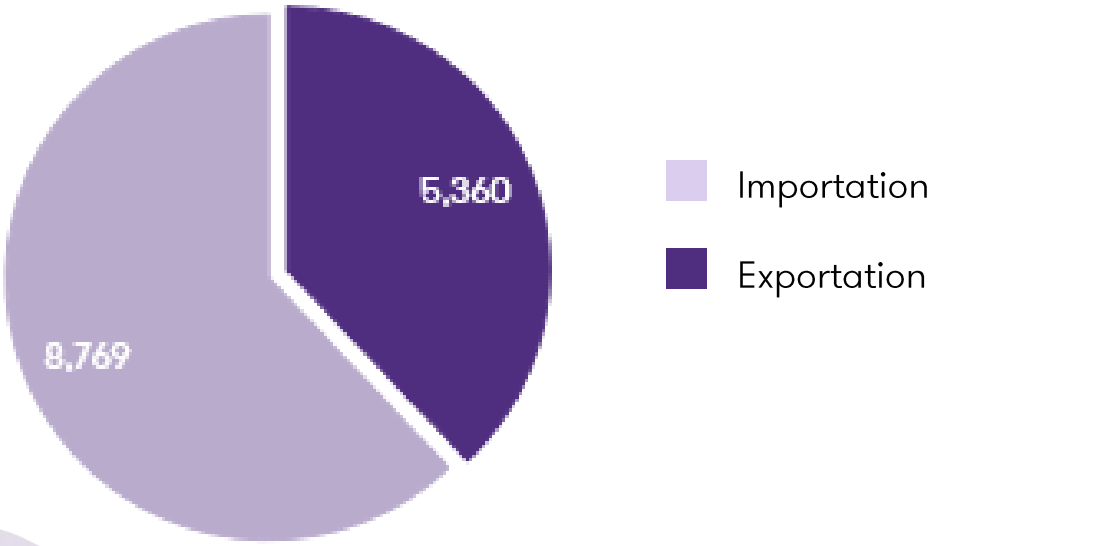

Pays partenaires d'importation en 2022

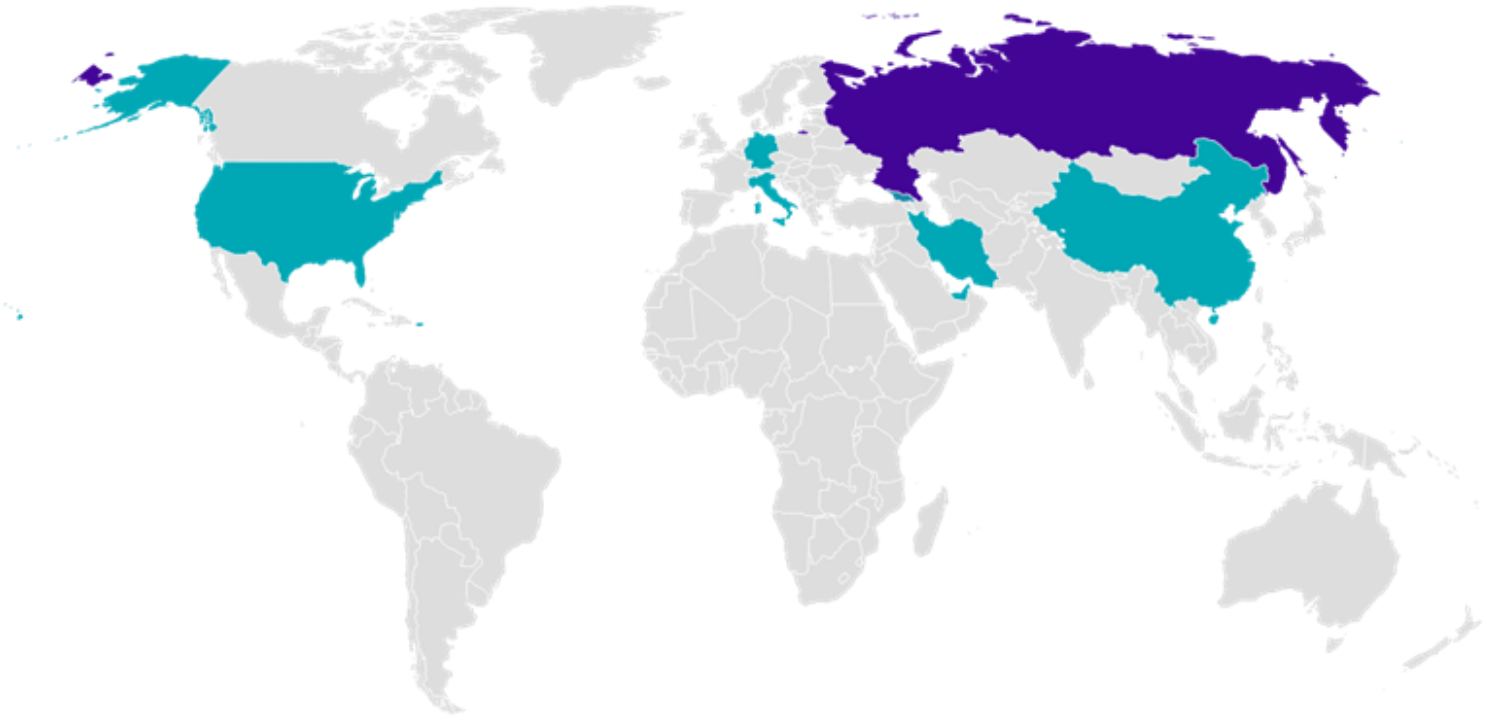

Russie	32.8%	Etats-Unis	5.3%
Georgie	8.2%	Allemagne	5.2%
Chine	8.0%	Italie	2.8%
Iran	6.9%	Hong Kong	2.0%
Émirats arabes unis	5.9%	Autres	< 2%

Pays partenaires d'exportation en 2022

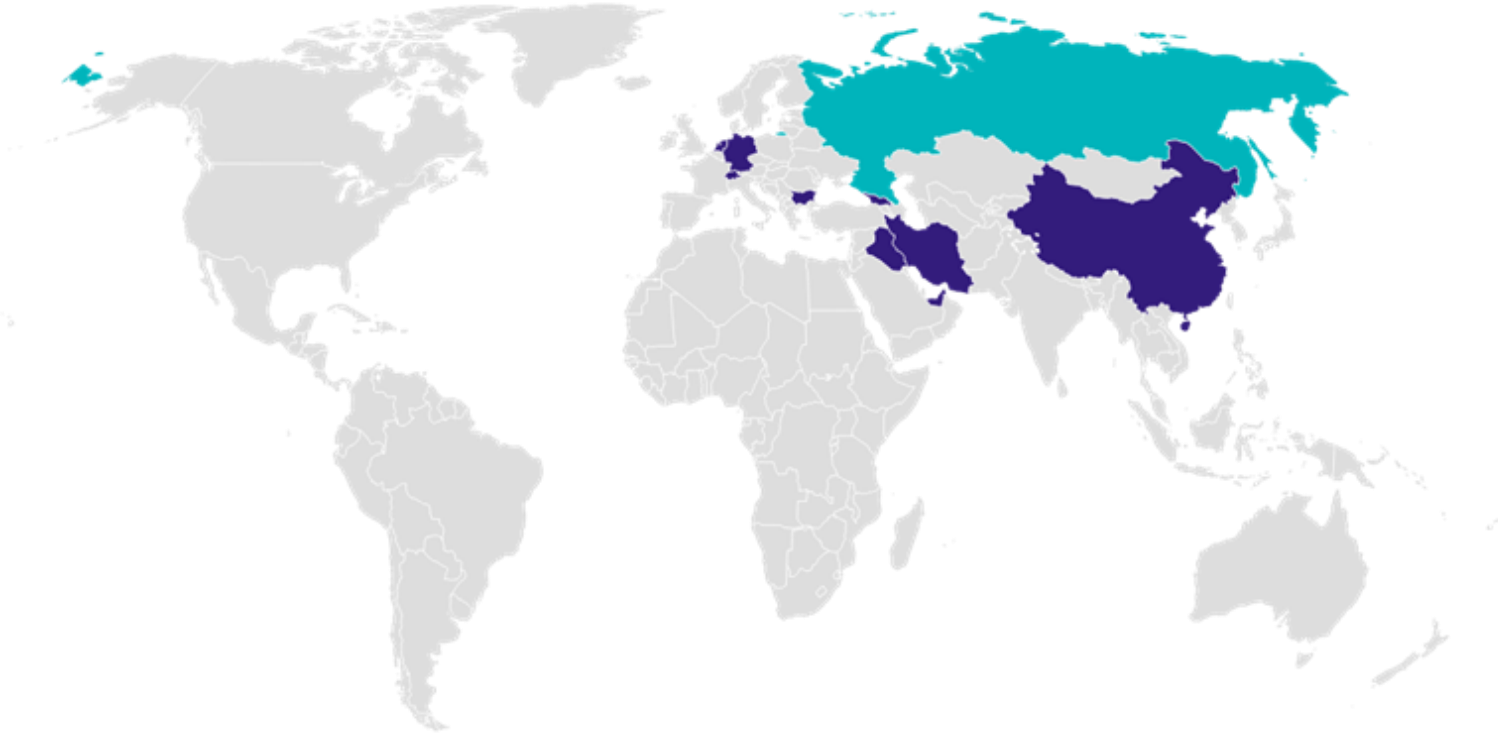

Russie	45.0%	Bulgarie	3.9%
Chine	6.9%	Georgie	2.9%
Iraq	4.7%	Iran	2.1%
Suisse	4.7%	Allemagne	2.0%
Pays-Bas	4.0%	Autres	< 2%
Émirats arabes unis	10.0%		

Les acteurs du système financier en 2021

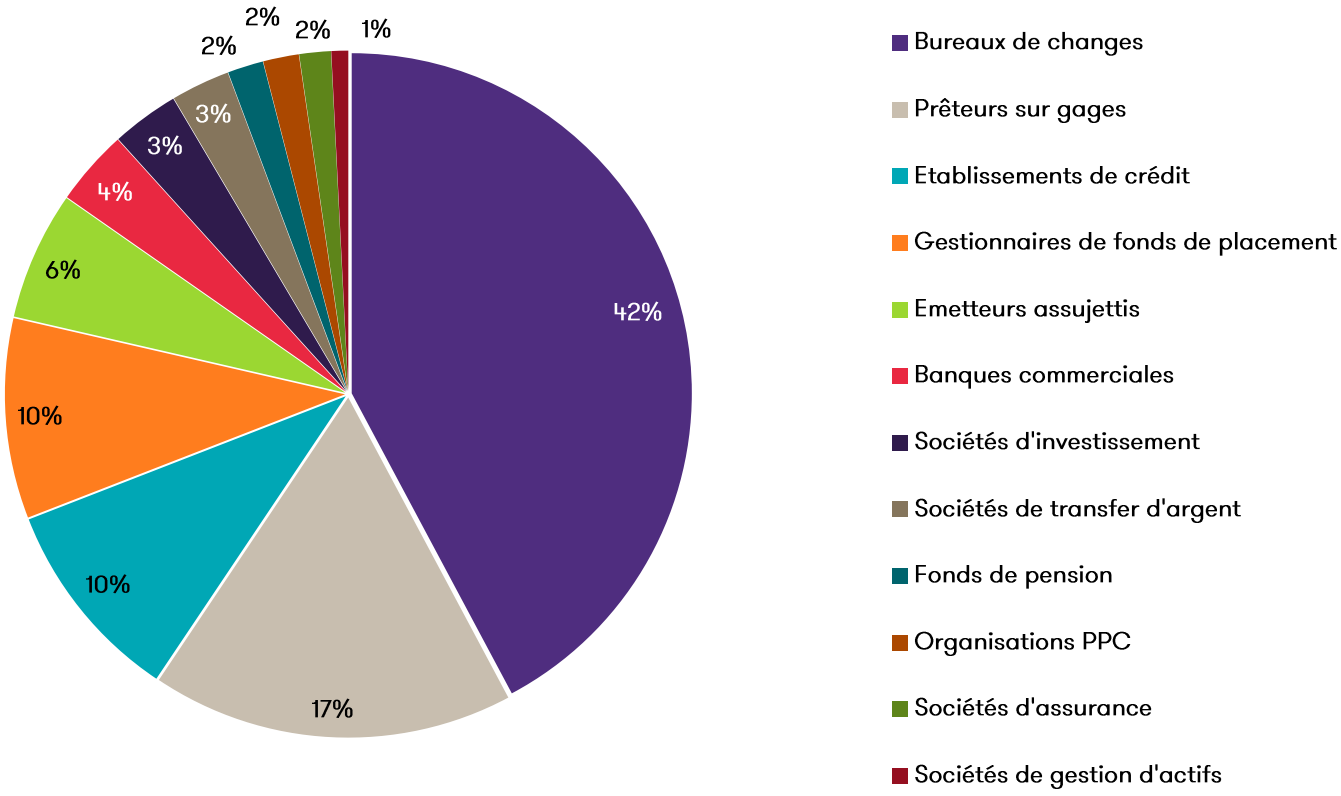

Avantages du système financier (2021)

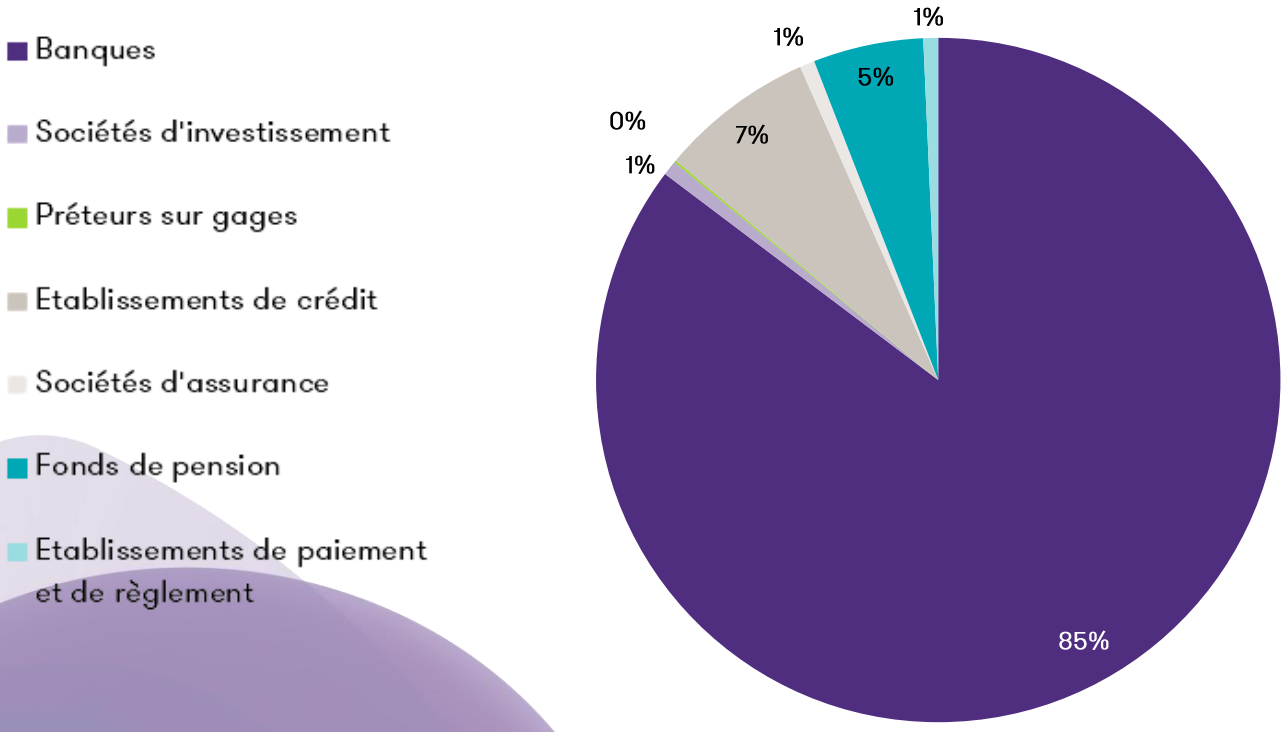

Transportation

La localisation géographique du pays, en particulier l'absence de débouché sur la mer ainsi que les relations avec les pays voisins et la situation politique de la région ont un impact important sur le secteur de transportation des marchandises. Les frontières avec les deux pays voisins (la Turquie, l'Azerbaïdjan) étant fermées, la transportation des marchandises est organisée principalement par des transporteurs routiers à l'aide des frontières du nord et du sud, i.e. les frontières avec la Géorgie et l'Iran. En particulier, 85 % des marchandises importées en Arménie par les transporteurs routiers sont acheminées de Géorgie, car il existe un grand nombre de cargaisons dans ses ports maritimes (les ports de Poti et de Batoumi).

Il convient de noter que les services ferroviaires, qui lient Poti avec le port de Varna (Bulgarie), le port du Caucase (Russie, région de Krasnodar) et le port de Llichevsk (Ukraine), facilite la transportation en Arménie des destinations européennes. La transportation routière reste le meilleur moyen de transportation des marchandises aussi bien des frontières arméniennes dans le pays qu'en Géorgie ou en Iran. Le réseau routier arménien (7.612km) dessert tout le pays. Visant à renforcer les liens économiques avec d'autres économies, dans le cadre de la stratégie du gouvernement d'amélioration des infrastructures routières, de la capacité de gestion du réseau routier et de la sécurité routière, une nouvelle route est en cours de construction pour relier les frontières nord et sud du pays (à travers Meghri, Kapan, Erevan et Bavra). La longueur totale des lignes ferroviaires est de 725km. L'infrastructure du transport aérien se compose de deux aéroports internationaux : « Zvartnots » et « Shirak » qui permet à la fois la circulation de passagers et de marchandises.

Les investissements étrangers

En Arménie, le gouvernement encourage les investissements étrangers. Faire un investissement ne demande pas d'autorisation préliminaire.

Le domaine des investissements étrangers est réglementé principalement par la Loi « Sur les investissements étrangers » adoptée le 31 juillet 1994 (ci-après mentionné dans ce chapitre « la Loi »), qui définit les types et les formes d'investissements étrangers, les garanties assurant la protection des investissements étrangers et des privilèges supplémentaires aux entités à capitaux étrangers (en vigueur dans le cas où l'investissement étranger dans le fonds de capital n'est pas inférieur à 30 % au moment de la création), ainsi qu'une procédure de règlement de tout litige concernant les investissements étrangers.

Types d'investissements

Selon l'article 3 de la Loi, les articles de circulation suivants peuvent être investi en Arménie par des « investisseurs étrangers », c'est-à-dire par tout État étranger, entité, ressortissant, personne sans citoyenneté, citoyen arménien résidant de façon permanente en dehors de l'Arménie, ainsi que toute organisation internationale éligible pour effectuer des investissements par l'application du droit personnel:

- les valeurs des devises, y compris les devises étrangères, le dram arménien;
  - en ce qui concerne les devises étrangères, la présente Loi peut être considérée comme une exception à la réglementation générale des devises établie par la Loi « sur la réglementation et le contrôle des devises » adoptée le 24 novembre 2004. En fait, selon la Loi, tout investissement par des investisseurs étrangers peut être effectué en devises étrangères indépendamment de la forme d'investissement ou du montant investi;
- les biens mobiliers ou immobiliers ou tout droit de propriété, y compris les immeubles, constructions, équipements, autres biens corporels, etc.;

- certains bien énumérés dans la décision N.720 du gouvernement adoptée le 7 aout, 2021 qui constitue une contribution effectué par un investisseur étranger aux fonds de capital de risque d'une entité arménienne peuvent être importés libre des droits de douane, mais faire l'objet d'une taxe sur valeur ajoutée, si applicable (Article 15 de la Loi);
- en cas d'importation des biens dans le cadre des projets d'investissement par des organisations ou entrepreneurs individuels sélectionnés à la décision du gouvernement, la date d'échéance pour le montant de la taxe sur la valeur ajoutée calculé par les autorités douanières peut être reportée pour une période de 3 ans;
- les personnes physiques qui n'ont pas de citoyenneté arménienne, à l'exception des étrangers ayant un permis spécial de résidence (carte de résident/passeport de 10 ans émis dans des circonstances particulières) ne peuvent pas acquérir le droit de propriété sur un terrain, à l'exception des lotissements pour une résidence privée, de la construction d'une unité publique et de production, d'un bâtiment multi-étage, etc. (Article 60 de la Constitution, Article 4 du Code foncier adopté le 2 mai, 2021).

- actions, obligations, d'autres types de titres:

- concernant les obligations, certains avantages fiscaux sont définis, en particulier:
  i. exonération de l'impôt sur les bénéfices grâce aux intérêts perçus par une entité non-résidente des obligations d'Etat obtenues sous forme de réduction jusqu'à l'échéance de ces obligations ainsi que de tout autre revenu provenant de l'aliénation de ces obligations, leur échange avec d'autres titres de créance ou d'autres transactions conclues dans ce contexte (Code fiscal, Article 126) ;
  ii. exonération des intérêts pour les impôts sur le revenu reçu par une personne physique (y compris les citoyens étrangers qu'ils soient résidents ou non-résidents) des obligations d'Etat ou sous forme de réduction jusqu'à l'échéance de ces obligations ainsi que par l'aliénation de ces obligations, leur échange avec d'autres titres de créance ou d'autres transactions conclues à ce titre (Code fiscal, Article 149) ;
  iii. exonération de la valeur ajoutée sur les transactions liées à l'aliénation des obligations (Code fiscal, Article 64);

– certains avantages fiscaux sont définis concernant les actions, en particulier:

i. exonération de l'impôt sur le revenu de toutes les recettes tirées par une personne physique (y compris les citoyens étrangers qu'ils soient résidents ou non-résidents) de l'aliénation des actions (Article 149 du Code fiscal)
ii. exonération de l'impôt sur le revenu (y compris les dividendes) quand le revenu a été obtenu par une personne physique (y compris les citoyens étrangers qu'ils soient résident ou non résidents) des actions cotées à la Bourse d'Arménie avant le 31 décembre, 2024 (Article 149, Code fiscal) ;
iii. exonération de l'impôt sur les bénéfices pour les intérêts perçus par une entité non-résidente des obligations cotées à la Bourse d'Arménie avant le 31 décembre, 2024 (Article 126 du Code fiscal);
iv. application de l'impôt sur les bénéfices à un pourcentage de 0% pour la différence positive entre l'aliénation et le coût initial d'acquisition (sur la plus-value) d'une action aliénée (Code fiscal, Article 125) ;
v. exonération de l'impôt sur la valeur ajoutée pour les transactions liées à l'aliénation des actions (Code fiscal, Article 64);

- Droits aux réclamations pour l'accomplissement des engagements contractuels ou monétaires

- Droits de propriété intellectuelle

– à partir de 1994, l'Arménie est membre de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et, la législation arménienne qui réglemente les droits de la propriété intellectuelle est en générale cohérente avec les régulations de l'Organisation mondial du commerce (OMC) en cette matière.
– visant à interdire l'importation des contrefaçons en Arménie, le propriétaire des droits de propriété intellectuelle peut s'adresser aux autorités douanières pour la suspension de l'importation des telles marchandises dans les États membres de l'Union économique eurasienne, y compris l'Arménie.

Droit de mener certaines activités économiques sur la base de la législation arménienne ou d'un contrat, y compris le droit d'exploiter les ressources naturelles, les droits miniers, etc.: services et n'importe quel autre objet pas interdit par la législation arménienne.

Formes d'investissements

En Arménie, différentes méthodes d'investissements sont proposées aux étrangers (Article 4 de la Loi), y compris:

- fondation d'entités juridiques et commerciales ou des subdivisions avec un capital étranger de 100 % ou l'acquisition de toutes les actions d'une société existante en Arménie;
- création d'une coentreprise avec la participation des entités arméniennes ou l'acquisition partiale des actions des sociétés arméniennes;
- acquisition des actions et des titres;
- acquisition d'un autre droit de propriété;
- d'autres types d'investissements qui ne sont pas interdits par la législation arménienne et sont basés sur les accords avec les entités arméniennes;

Les fondateurs et directeurs des entités commerciales qui sont enregistrées en Arménie avec un capital étranger peuvent travailler en Arménie sans permis de travail (Article 23 de la Loi «Sur les étrangers» adopté le 25 décembre, 2006).

Garanties de protection pour les investissements étrangers

En plus des règles générales de la protection définies par la législation arménienne, la Loi prévoit des garanties de protection des investissements étrangers:

- Interdiction sur l'application d'un régime légal aux investissements étrangers qui sont moins favorables que le régime d'activités d'investissements pour les entités juridiques et les citoyens arméniens (Article 6 de la Loi);
- à la discrétion de l'investisseur, application de la loi effectivement en vigueur à la date de l'investissement pour une durée de 5 ans maximum en cas de modification de la législation réglementant les investissements étrangers (article 7 de la Loi) ; il convient de noter qu'en raison de l'ambiguïté du terme « législation réglementant l'investissement étranger » qui doit être modifié afin de donner à un investisseur le droit d'être régi par la loi avant les modifications, cette garantie est plutôt impraticable;

- interdiction de nationalisation ou confiscation d'objets qui proviennent des investissements étrangers à l'exception de la saisie en cas d'urgence, sur la base de la décision du tribunal à condition qu'un remboursement total soit payé à l'investisseur étranger concerné (Article 8 de la Loi);
- droit garanti des investisseurs étrangers de recevoir une compensation pour les dommages matériels et moraux, y compris pour la perte des recettes escomptées à la suite des actions illicites des fonctionnaires ou des organismes d'Etat arméniens (Article 9 de la loi);
- droit garanti des investisseurs étrangers de disposer des recettes générées de l'investissement à condition que les impôts et les autres redevances définis par la législation arménienne soient dûment payés (Article 10 de la Loi);
- droit garanti des investisseurs étrangers d'exporter leur propriété, les bénéfices légalement générées en Arménie (Article 11 de la Loi);
- droit garanti des entités étrangères de réaliser des activités économiques qui ne sont pas interdites par la législation arménienne (Article 14 de la Loi). Toutefois, selon la législation arménienne, une entité doit obtenir une licence préliminaire pour mener certaines activités sur le territoire d'Arménie.

Règlement des litiges

Conformément à l'article 24 de la Loi, dans le cas d'un désaccord entre un investisseur étranger et l'Arménie, les litiges sont résolus dans les tribunaux arméniens. Si l'Arménie n'est pas une parie de litige, celui-ci est résolu dans les tribunaux arméniens, par d'autres organismes qui résolvent les litiges économiques ou des tribunaux arbitraux sur l'accord des parties sauf si une autre disposition est prévue par l'accord préliminaire des parties ou les traités internationaux.

Il est à noter qu'une sentence arbitrale rendue par un tribunal arbitral étranger sera reconnu et imposé par les tribunaux arméniennes conformément à la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères que l'Arménie a signé à New York, en 1958 et qui la soumet aux conditions et limitations de la Convention en question ainsi qu' à la Loi « Sur l'arbitrage commercial» adopté le 25 décembre, 2006. Concernant les jugements rendus par les tribunaux étrangers compétents, ils peuvent être appliqués en Arménie ou bien par les accords internationaux signés entre les Etats concernés sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers ou sur le principe de réciprocité de la reconnaissance et de l'exécution des jugements des tribunaux étrangers ((l'existence de la réciprocité est présumée, sauf preuve contraire).

Simultanément, il est important de noter qu'à partir du 16 octobre 1992, l'Arménie est devenue un membre du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) et a accédé à la Convention du règlement des litiges relatifs aux investissements entre Etats et ressortissant d'autres Etats signés à Washington en 1992 qui assurent des moyens de la résolution des litiges entre les parties éligibles à travers les procédures de conciliation et d'arbitrage.

ENTERPRISE ARMENIA

National Investment Promotion Authority of Armenia

Your Success is **OUR COMMITMENT**

enterprisearmenia.am

Entités commerciales

Les entités commerciales légales peuvent être établies sous forme de société par actions, sociétés à responsabilité limitée(SARL), sociétés à responsabilité supplémentaire, partenariat général ou limité, coopératives commerciales. Le document fondateur (constitutif) d'une entité légale est la charte. La charte détermine la taille du capital statuaire d'une entité légale, la composition et les compétences des organes de gouvernance et les règles pour le prise des décisions, les droits et obligations des participants /actionnaires/partenaires, les règles de sortie et les actions de transfer d'un participant /actionnaire à une autre personne.

Il est également très courant d'enregistrer une subdivision (succursale ou bureau de représentation) au lieu d'une entité légale séparée. Cette forme est fréquemment choisie par les étrangers. Il est à noter qu'une subdivision est privée de capacité légale séparée et œuvre en cohérence avec les pouvoirs délégués par son fondateur. La seule différence entre le bureau de représentation et la succursale c'est qu'un bureau de représentation donne le droit de représenter et de défendre les intérêts de son fondateur, alors qu'une succursale peut exercer à la fois toutes les fonctions d'un fondateur et d'un bureau de représentation.

Les changements législatifs apportés en 2016 ont rendu possible le changement de domiciliation d'une société. Les entités légales étrangères qui souhaitent désormais être domiciliées en Arménie, sont capables de le faire sans liquidation de leur entité légale. La même opportunité est également offerte aux entités légales locales qui souhaitent avoir une domiciliation à l'étranger.

Les types d'entités légales les plus utilisés sont:

- Société à responsabilité limitée
- Société par actions

Sociétés à responsabilité limitée

Une société à responsabilité limitée est une entité économique, dont le capital statutaire est divisé en actions et leur nombre est déterminé par la charte. Les participants de la société ne sont pas redevables pour les obligations de la société et ils assument la responsabilité pour les risques de pertes liés à l'activité de la société en fonction de la valeur de leur contribution. Le nombre de participants d'une société à responsabilité limitée ne peut pas dépasser 49personnes.

Une société à responsabilité limitée peut être fondée par une entité physique ou légale.

Il n'y a pas d'exigences obligatoires pour le capital statutaire minimum à l'exception des cas quand la loi envisage des exigences minimales au capital pour certains types d'activités. Les contributions au capital statutaire peuvent être sous forme d'argent, de titres, d'autres propriétés ou droits estimés en argent. Si les contributions sont sous forme d'actifs non-monétaires et la valeur nominale des actions pour laquelle les contributions sont effectuées ne dépassent pas les 500,000 AMD, ils doivent être évalués lors de la réunion des fondateurs/participants. Dans le cas contraire, les contributions sous forme d'actifs non-monétaires doivent être évaluées par un expert indépendant.

Les contributions doivent être pleinement effectuées dans les délais (pas plus d'un an après l'enregistrement de la société) convenus par l'accord constitutif de la société à responsabilité limitée.

Le registre d'actions d'une société à responsabilité limitée est tenu par l'Agence nationale d'enregistrement des entités légales et il est accessible au public.

Si le nombre de participants d'une société à responsabilité limitée dépasse 20 personnes, il faut établir un Conseil d'administration ou nommer un directeur. La mise en place d'un organe directeur supplémentaire (par ex. un Conseil) peut être prévue par la charte de la société à responsabilité limitée.

Les points importants relatifs à la société à responsabilité limitée sont les suivants:

- Les participants d'une société à responsabilité limitée peuvent transférer leurs actions du capital de la société à des tierces parties (qui ne sont pas participants) si seulement les autres participants n'exercent pas leur droit de priorité pour acheter au prix pour lequel ils seraient vendus à des tierces parties.
- Un actionnaire peut se retirer de la société à responsabilité limitée à tout moment. Après son retrait, la société à responsabilité limitée est amenée à rembourser à l'actionnaire la valeur de ses actions en 6 mois.
- Le participant d'une société à responsabilité limitée peut être éliminé par une procédure judiciaire sur la demande d'autres actionnaires qui détiennent au moins 10% des actions si l'activité ou l'inactivité du participant rend les activités courantes d'une société à responsabilité limitée difficile ou impossible. La société à responsabilité limitée est obligée de rembourser au participant éliminé la valeur de ses actions.
- Les créanciers personnels d'un participant peuvent saisir les actions de celui-ci dans la société à responsabilité limitée pour régler les obligations sur la décision du tribunal si la propriété d'un participant n'est pas suffisante pour le paiement des réclamations des créanciers.

Les organes de gouvernance d'une société à responsabilité limitée:

Réunion générale des actionnaires	Chef d'organe exécutif
(Organe suprême de gouvernance) composé des participants de la SARL où chacun détient un nombre de votes proportionnel à ses intérêts dans le capital statutaire de la société	Chargé de gérer les activités courantes d'une société à responsabilité limitée et de la représenter vis-à-vis des tiers

Les sociétés par actions

Une société par actions est une entité légale dont le capital statutaire est distribué par un certain nombre d'actions. La responsabilité des actionnaires d'une société par actions est à la valeur de leur contribution au capital. Il existe deux types de sociétés par actions : société par actions de type ouvert et société par actions de type fermé. Une société par actions de type ouvert peut émettre des actions et les vendre au public sans aucune restriction. Chaque actionnaire a le droit de vendre ses actions sans consentement des autres actionnaires. Dans une société par actions de type fermé, les actions sont distribuées uniquement parmi les actionnaires (y compris les fondateurs) ou à des personnes décidées à l'avance et le nombre d'actionnaires est limité (le nombre maximum d'actionnaires envisagés par la loi est de 49). En plus, les actionnaires d'une société par actions de type fermé ont le droit à l'achat préventif pour les actions mises à la vente par d'autres actionnaires.

Le cadre légal d'une société par actions est pour la plupart similaire à celui qui est appliqué à la société à responsabilité limitée. En outre, les actionnaires d'une société par actions sont obligés de signer l'accord des actionnaires et de déterminer les spécificités de l'établissement de leurs droits certifiés par actions.

Il n'existe pas d'exigences obligatoires pour le capital statutaire minimum pour une société par actions. Les actions peuvent être payées à l'aide d'une propriété, y compris de l'argent, des titres et des droits de propriété, ainsi que de la propriété intellectuelle. Si le paiement pour les actions est effectué par des titres non-monétaires à l'établissement d'une société par actions, la règle de leur estimation doit être convenue entre fondateurs. Dans le cas où les titres non-monétaires sont attribués par des actions additionnelles, leur estimation monétaire doit être établie par la décision du Conseil et approuvé par l'avis émis par un expert, sauf si l'estimation monétaire est déterminée à la décision prise à l'unanimité à la réunion générale des actionnaires d'une société par actions. Les actions distribuées à la création d'une société par actions doivent être entièrement réglées dans les délais (pas plus de 3 mois après l'enregistrement de la société) auxquels ont consenti les fondateurs.

Contrairement à la société à responsabilité limitée, le registre d'actions d'une société par actions est tenu par une organisation qui tient un registre spécialisé. En plus, une société par actions peut émettre et attribuer des actions en accordant différents droits à leurs détenteurs. En particulier, des actions privilégiées peuvent être émises avec une valeur nominale qui ne peut pas excéder les 25 % du capital statutaire de la société par actions. En générale, les détenteurs d'actions privilégiées n'ont pas droit au vote à la Réunion générale des actionnaires. Par contre, les revendications des actionnaires privilégiés par rapport à celles des actionnaires ordinaires sont satisfaites en priorité.

Si le nombre d'actionnaires d'une société par actions dépasse 49 personnes, un Conseil composé de trois membres minimum doit être mis en place. Les personnes qui ne sont ni les actionnaires d'une société par actions ni ses représentants peuvent également être élus membres du Conseil, sauf spécification contraire prévue par la charte de la société par actions.

Contrairement au cadre juridique d'une société à responsabilité limitée, celui d'une société par actions définit en détails les cas quand le propriétaire d'une action disposant de droit de vote peut l'exercer à une option de vente. La société par action est obligée d'acheter les actions pour lesquelles l'option de vente a été exercée. C'est notamment le cas quand une décision importante affectant les droits des actionnaires a été adoptée et que le détenteur d'action a voté contre ou s'est abstenu de voter.

Les organes de gouvernance d'une société par actions:

- Le directeur du Conseil d'administration est responsable de contrôler les activités financières d'une société par actions (obligatoire pour les sociétés par actions de type ouvert)
- La réunion générale des actionnaires (organe suprême de gouvernance) est composée des actionnaires d'une société par actions. Chaque actionnaire détient des votes en fonction de leurs intérêts dans le capital de la société à l'exception des actionnaires privilégiés
- L'organe exécutif, soit le PDG (directeur, directeur général), soit à la fois le PDG et l'organe exécutif collégial (Conseil exécutif, Conseil de gestion), sont responsables pour la gestion des activités courantes de la société par actions

Enregistrement

Les entités d'affaires, y compris les subdivisions, sont enregistrées par un registre unifié qui est tenu par l'Agence nationale d'enregistrement des entités légales. A son enregistrement, l'entité concernée est automatiquement enregistrée par l'organe fiscal et un numéro d'identification fiscal lui est accordé.

L'intégration de l'entité d'affaires prend en générale 2 jours ouvrables après la soumission des documents appropriés (dans le cas où aucun des fondateurs n'est l'unité légale, l'intégration prend 1 jour ouvrable). Toutefois, le demandeur peut indiquer une date ultérieure d'intégration pendant une période de 30 jours.

Il est à noter que l'enregistrement d'une entité légale est gratuit. Aucun impôt d'Etat n'est appliqué. Pour l'enregistrement d'une entité légale, les documents suivants doivent être soumis aux autorités d'enregistrement:

- Une demande du (des) fondateur(s), de la tête de l'organe exécutif ou de la personne autorisée par le(s) fondateur (s) de l'entité légale ;
- La décision sur la création de l'entité légale ou le compte-rendu de l'assemblée constituante d'une entité légale (si cette dernière est fondée par plus d'une personne (si l'un des fondateurs de l'entité légale est une autre entité légale, la décision de l'organe autorisé par cette dernière doit également être soumise)) ;
- Les copies de la charte de l'entité légale (au moins deux copies : pour chaque copie supplémentaire des frais de 2000 AMD doivent être payés) approuvées par le fondateur ou l'assemblée constituante;
- Les détails du passeport et le numéro des services sociaux (ou le numéro d'attestation à l'absence de celui-ci) du chef de l'organe exécutif (une copie de son passeport et dans le cas d'un étranger une copie traduite ou certifiée du passeport) ; ainsi que l'adresse électronique de cette dernière;
- Une déclaration des bénéficiaires actuels.

La création d'une entité d'affaires est composée de deux étapes:

1. Élaboration et collection des documents envisagés par la loi
2. Soumission des documents nécessaires pour l'enregistrement à l'Agence nationale d'enregistrement des entités légales.

Si le fondateur ou l'un des fondateurs est une entité légale étrangère, alors il est nécessaire de soumettre les traductions notariées en arménien des documents suivants:

- Extrait du registre de commerce du pays d'origine du fondateur
- Documents fondateurs d'une entité légale étrangère, par exemple, la charte de cette dernière ou d'autres documents équivalents.

Ces documents doivent contenir les informations suivantes :

- Le statut légal et la forme organisationnelle du fondateur ;
- La date d'enregistrement dans le pays de résidence ;
- Le nom légal du fondateur ;
- La place de résidence du fondateur ;
- Les compétences des organes de gestion du fondateur, y compris l'organe compétent pour prendre des décisions sur la fondation d'une autre entité légale

Dans le cas où le fondateur ou l'un des fondateurs est une entité physique étrangère, la traduction notariée de son passeport doit être soumise avec les documents généralement requis.

Contrairement à l'enregistrement d'une entité légale, il existe une redevance d'Etat de 50,000 AMD pour l'enregistrement d'une subdivision d'une entité légale étrangère (si le fondateur est une entité légale locale, la redevance d'Etat est de 10, 000 AMD).

Pour l'enregistrement d'une subdivision, les documents suivants doivent être soumis aux autorités d'enregistrement:

- 1. La demande de la tête de l'organe exécutif du fondateur, de la personne autorisée par le fondateur ou de la tête de la subdivision contenant le nom du fondateur et son numéro d'enregistrement, les coordonnées de la tête de la subdivision (détails du passeport et numéro du service social (ou le numéro d'attestation en l'absence de celui-ci), adresse de résidence, coordonnées) ainsi que l'adresse électronique de celle-ci ;
- 2. La décision sur l'établissement de la subdivision et l'approbation de la charte, ainsi que la nomination de la tête de subdivision;
- 3. Les copies de la charte de subdivision;
- 4. Le document prouvant le règlement de la redevance d'Etat

Si le fondateur est une entité légale étrangère, les traductions notariées en arménien des documents mentionnés ci-dessus (qui inclut l'extrait du registre de commerce et les documents de fondation) doivent être également soumis si le texte n'est pas sous forme bilingue et ne contient pas le texte en arménien.

Pour des raisons de changement de domiciliation, l'entité légale étrangère doit passer par les étapes d'enregistrement suivantes:

- enregistrement préliminaire
- enregistrement final

Lors de la première étape, l'entité légale étrangère doit soumettre:

- Une demande d'enregistrement préliminaire contenant des informations sur son nom actuel et le nouveau nom sous lequel l'entité légale étrangère veut opérer à l'avenir, ainsi que les principaux types de ses activités, la juridiction où l'entité légale en question est enregistrée et la forme légale correspondante à la forme légale valide dans cette juridiction;
- La décision de l'organe compétent de l'entité légale étrangère ou le compte-rendu concerné ou l'extrait de celle-ci contenant des dispositions sur le changement de domiciliation de l'entité légale en Arménie, la forme légale et le nom choisi en cohérence avec la législation locale ainsi que l'approbation de la nouvelle charte;
- L'extrait du registre commercial de l'entité légale étrangère et ses documents de fondation;
- Les données sur la tête de l'organe exécutif de l'entité légale étrangère (passeport, coordonnés, ainsi que l'adresse électronique de celle-ci)
- Le document prouvant le paiement de la redevance d'Etat équivalente à 10, 000 AMD
- Les copies de la charte approuvée en conformité avec la législation locale;
- Les données sur les actionnaires de l'entité légale étrangère. Si l'actionnaire est une entité légale locale, le nom et le numéro d'identification sont requis. Si l'actionnaire est une personne physique ou une entité légale étrangère (requis si le registre des actions est tenu par les autorités d'enregistrement) ce sont soit la copie du passeport soit l'extrait du registre commercial sur des actionnaires étrangers et ses documents de fondation qui sont requis;
- La copie de la charte de l'entité légale étrangère valide avant le changement de domiciliation.

Si l'un des documents mentionnés ci-dessus est rédigé uniquement en langue étrangère, ils doivent être accompagnés de traductions notariées en arménien. La même règle s'applique également aux documents à soumettre pour l'enregistrement final.

Dans le cas où les documents mentionnés ci-dessus sont soumis en due forme et il n'y a pas de base légale pour le rejet de la demande, l'enregistrement préliminaire de l'entité légale étrangère (dont la domiciliation doit être modifiée) est effectué. Cet enregistrement doit être effectué en 10 jours ouvrables.

Pour l'enregistrement final, l'entité légale étrangère doit soumettre:

- Une demande;
- Le document prouvant l'enregistrement des données sur le changement de domiciliation ou la fin des activités de l'entité légale étrangère dans la juridiction étrangère correspondante;
- La déclaration de l'organe compétent de l'entité légale étrangère sur la non-réalisation de toute transaction pendant la période qui commence à partir de la date de réception du document prouvant l'enregistrement préliminaire de changement de domiciliation jusqu'à la date d'enregistrement final (si une telle déclaration est soumise, la date d'enregistrement préliminaire sera considérée comme date d'enregistrement final).

L'enregistrement final doit être complété pendant 3 jours ouvrables après la soumission des documents requis.

Travail

Les bases légales des relations de travail

En générale, les acteurs qui sont inclus dans les relations de travail privilégient le contrat de travail à l'acte individuel en tant que base des relations de travail. En tout cas, les deux types de documents doivent être en cohérence aves les exigences minimales établies par le Code de travail.

Deux types de contrat de travail sont distingués : contrat à durée déterminée et contrat à durée indéterminée. En règle générale, les contrats peuvent être conclus pour un certain temps seulement dans des cas exceptionnels quand les relations de travail ne peuvent pas être établies pour une période indéfinie avec une prise en compte des conditions ou de la nature du travail accompli. Le contrat de travail à durée déterminée peut être conclu aussi dans les cas suivants :

- Pour les employés retenus pour une période spécifique;
- Pour les employés nommés pour un terme défini par la loi;
- Dans le cas d'un travail saisonnier (la durée ne peut pas dépasser huit mois et l'employeur peut mettre fin au contrat avant terme en présentant une notification écrite au moins trois jours avant la fin du contrat;
- Si c'est un travail temporaire (la durée ne peut pas dépasser deux mois et l'employé(e) peut être obligé(e) de travailler pendant les vacances / les jours de congé et l'employeur peut mettre fin au contrat avant terme en présentant une notification écrite trois jours avant la fin du contrat;
- Si l'employé(e) temporairement absent est remplacé(e) pendant la période de son absence;
- Dans le cas d'un(e) étranger(ère), pendant la période de son permis de travail ou le droit de séjour;
- Dans le cas de recrutement d'un retraité

Les relations de travail en Arménie sont réglementées par le Code de travail qui est entré en vigueur le 21 juin, 2005.

Le code de travail prévoit deux niveaux pour la formation des relations de travail : contrat de travail ou acte individuel sur recrutement.

La capacité légale de travail en Arménie prend forme à partir de l'âge de 16 ans ou, dans certains cas, de 14 ans.

Le Code de travail donne également la possibilité d'embaucher des enfants de moins de 14 ans et de les impliquer dans des travaux créatifs dans des domaines spécifiques tels que la cinématographie, les arts du spectacle, etc. L'âge de retraite est établi à l'âge de 63 ans.

En 2022, le salaire moyen mensuel en Arménie était de AMD 235,576. En Arménie, le salaire mensuel minimal est de 68,000 AMD, sans taxes et autres paiements appliqués.

Les heures régulières de travail sont de 40 heures par semaine (8 heures par jour maximum). Les heures supplémentaires sont possibles dans les limites de 48 heures par semaine et 12 heures par jour.

En règle générale, les étrangers/expatriés qui souhaitent travailler en Arménie sont requis d'obtenir un visa ou un permis de travail. Néanmoins, un permis de travail n'est pas requis pour tous ceux qui ont un statut de résident permanent ou spécial, leurs conjoints /conjointes et proches, ainsi que les citoyens d'Arménie ou les expatriés qui résident légalement et ont un statut de résident temporaire (pendant la période de ce statut), les réfugiés, ainsi que les fondateurs, membres de l'organe exécutif des entités légales commerciales avec un capital étranger, les employés des organisations commerciales étrangères qui travaillent dans le bureau de représentation de celle-ci en Arménie, spécialistes dans certains domaines, etc.

Le 1er janvier 2022, une plateforme électronique unifiée est mise en place qui vise à numériser l'ensemble du processus d'octroi du permis de travail et du statut de résident aux étrangers en Arménie. Le processus commence par une inscription en ligne de l'employeur. Toute personne autorisée par le responsable de l'organe exécutif de l'entreprise employeur peut agir sur le système au nom de cette employeuse inscrite sur le système. L'employeur présente une demande d'obtention du statut de résident sur base de travail pour l'étranger via ce système.

La description du poste vacant doit être remplie. Pour embaucher un candidat étranger pour le poste vacant présenté, la confirmation est nécessaire du ministère du Travail et des Affaires sociales. Après cette confirmation, les données de l'étranger doivent être remplies. Ensuite, l'étranger reçoit une notification par e-mail sur l'obtention du statut de résidence sur les bases de travail. Pour prendre sa carte plastique, l'étranger doit se rendre au Bureau conjoint des services publics à l'adresse 3, rue Vazgen Sargsyan.

Les citoyens des États membres de l'UEEA qui travaillent en République d'Arménie, ainsi que les membres de leur famille, sont exemptés de l'obligation d'obtenir tout document de type autorisation pour toute la durée de leur contrat de travail conformément au Traité sur l'UEE. Parallèlement, afin de vérifier la légalité de la résidence, les personnes de cette catégorie peuvent s'inscrire sur la Plateforme et recevoir un certificat correspondant.

Congés

Selon le Code de travail il existe différents types de congés, y compris un congé annuel payé et des congés spéciaux (congé de grossesse et de maternité, congé de paternité, congés d'études, congé pour prendre soin des enfants de moins de 3 ans, congé pour l'accomplissement des obligations d'Etat ou public, ainsi qu'un congé non payé). En règle générale, l'employé doit conserver sa position pendant la période de congé.

La durée du congé annuel payé est de 20 jours dans le cas où la semaine de travail est composée de 5 jours de travail et le nombre de jours est de 24 si la semaine de travail est composée de 6 jours de travail. Sur la demande de l'employé, le congé annuel peut être accordé en quelques parties. En tout cas, une partie du congé annuel doit durer au moins 10 ou 12 jours ouvrables en fonction de la durée de la semaine de travail. Le congé annuel pour chaque année de travail est accordé pendant la même année. Le transfer d'un congé annuel est autorisé uniquement par médiation ou sur consentement de l'employé. En tout cas, le congé doit être accordé pas plus tard que 18 mois après la fin de l'année de travail pour laquelle le congé annuel n'a pas été fourni. Pendant le congé annuel payé, l'employé touche le salaire moyen.

La compensation monétaire pour un congé annuel qui n'a pas été utilisé doit être payée à l'issue du contrat de travail. Le congé de grossesse et de maternité est de 140 jours (70 jours avant et 70 jours après la naissance de l'enfant). Dans le cas des complications à la naissance du bébé, le congé est prolongé de 155 jours (70 jours avant et 85 jours après la naissance de l'enfant) et en cas de naissance des jumeaux ou triplés, la durée est de 180 jours (70 jours avant et 110 jours après la naissance de l'enfant). Pour cette période, une allocation de maternité est payée à l'employé et son montant est déduit par l'employeur de la somme payée à l'Etat sous forme de taxe sur le revenu.

Un congé de paternité doit être accordé sur la demande du père pendant les 30 jours après la naissance de l'enfant pour une période de 5 jours de travail et doit être payé de la même manière que le congé annuel.

Les employés qui prennent soin d'un enfant âgé de moins de 3 ans (père, mère, grands-parents ou tout autre membre de famille) peuvent bénéficier d'un congé pour prendre soin des enfants de moins de 3 ans.

Les employés ont également droit à un congé d'études pour participer aux examens dans les institutions d'enseignement professionnel et supérieur, ainsi qu'aux examens lors des études dans des institutions d'enseignement général, secondaire professionnel ou supérieur pour une période allant de 2 à 30 jours ouvrables.

En outre, un congé pour l'accomplissement des obligations d'Etat ou publiques est accordé à l'employé(e), y compris pour la participer aux élections ou se présenter en tant que témoin ou donneur. Selon le Code de travail, le salaire moyen d'un employé pour cette période est payé ou compensé par l'organisation ou l'organisme pour lesquels les obligations ont été accomplies. Dans le cas des employés des organes non-gouvernementaux ou locaux, le salaire moyen est payé par l'employeur à l'exception des volontaires qui participent aux hostilités soit en Arménie, soit à l'étranger selon l'accord sur l'entraide mutuelle militaire signé avec un Etat respectif. Dans ce cas, la rémunération d'un(e) employé (e) est définie par l'accord conclu entre les parties ou un accord collectif (si un tel accord existe).

Un congé impayé peut être accordé à l'employé à l'initiative de ce dernier pour une période qui ne dépasse pas les 60 jours pendant un an (ce n'est pas valables pour les employés qui travaillent pour les pouvoir locaux ou nationaux).

En générale, un congé pareil est accordé pour des événements spéciaux ou extraordinaires, y compris en cas de mariage, des funérailles d'un membre de famille, etc.

Cessation des relations de travail

Les raisons pour la cessation des relations de travail sont les suivantes:

- Sur le consentement mutuel des deux parties ;
- A l'expiration du terme de validité défini par le contrat de travail ou l'acte individuel concerné
- A l'initiative de l'employé(e);
- A l'initiative de l'employeur (mauvaise conduite, perte de confiance à l'égard de l'employé, dans le cas de la réduction du personnel due aux raisons économiques, etc.) ;
- Dans le cas de conscription de l'employé au service militaire obligatoire;
- Quand l'employé est tenu responsable par la décision du tribunal et il lui est impossible de continuer à travailler
- Dans le cas où l'employé a perdu le droit d'effectuer certains travaux à la manière établie par la législation;
- Si l'employé est de moins de 16 ans et l'un des parents, un parent adoptif, un tuteur/gardien, un médecin en charge du contrôle de la santé d'un mineur ou un inspecteur social en charge de la protection des travailleurs requiert de terminer le contrat;
- Dans le cas des changements dans des conditions essentielles du travail ;
- Dans le cas de la mort de l'employeur ; d'une personne physique;
- Dans le cas de la mort de l'employé ;
- Dans le cas où l'information fournie par l'employé pendant le recrutement sur ses qualifications ou l'état de santé se révèle faux;
- D'après les résultats de la période d'essai établis par le consentement de l'employé et de l'employeur;
- Dans le cas de dissimulation par l'employé lors de son recrutement du fait qu'il ou elle n'a pas le droit d'effectuer certains type de travaux.

Le Code de travail prévoit des dispositions pour protéger les femmes enceintes ou les employés qui prennent soin des enfants (nouveau-né) de moins d'un an ainsi que les grévistes légitimes contre la rupture d'un contrat de travail à l'initiative de l'employeur.

Système fiscal

Les relations fiscales en Arménie sont réglementées par un Code fiscal qui a été adopté par l'Assemblée nationale en octobre 2016 et dont la majorité des dispositions sont entrées en vigueur le 1er janvier, 2018. Certaines dispositions du Code fiscal sont entrées en vigueur le 1er janvier, 2017.
L'année fiscale en Arménie est une année civile. Actuellement, les taxes d'Etat comprennent l'impôt sur les bénéfices, l'impôt sur le revenu, la taxe d'accise, la taxe sur la valeur ajoutée, la taxe sur la protection de la nature, la taxe routière, la taxe sur le chiffre d'affaires et l'impôt latent. Concernant les taxes locales, elles incluent la taxe foncière et la taxe automobile.
Le contrôle sur la procédure de calcul et de paiement des taxes d'Etat est effectué par les autorités fiscales et, dans certains cas spécifiés par la loi, par les autorités douanières. Simultanément, le contrôle sur la calculation des taxes locales et leur collecte est exercé par les autorités locales autonomes.

Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices est payé par les organisations résidentes, entrepreneurs individuels, notaires, fonds contractuels enregistrés en Arménie et les organisations non-résidentes, ainsi que les personnes physiques non-résidentes qui exercent des activités en Arménie par le biais de l'établissement stable et/ou en raison de réception des bénéfices des sources arméniennes par le biais de l'établissement stable.

Les résidents sont taxés sur les bénéfices gagnées sur le territoire d'Arménie et à l'étranger, à l'exception des revenus personnels des entrepreneurs individuels et notaires comme l'établit le Code fiscal alors que les non-résidents sont taxés seulement sur le profit gagné en Arménie, à l'exception des recettes personnelles des personnes physiques non-résidentes qui proviennent des sources arméniennes.

Le taux de taxe annuelle sur les recettes s'applique à la fois aux résidents et aux non-résidents qui exercent des activités en Arménie par l'établissement stable de 18%. La taxe sur les bénéfices est calculée à la base du bénéfice imposable qui correspond au revenu brut, après déduction du montant défini par la loi (dépenses requises pour mener des activités qui sont justifiées par les documents appropriés, déductions pour amortissements, etc.).

Pour les revenus payés par les non-résidents exerçant des activités en Arménie sans établissement stable, le montant de l'impôt sur les bénéfices est retenu à la source aux taux indiqués dans le tableau et est versé au budget d'Etat par un agent fiscal.

5%	L'assurance d'indemnisation, les indemnités de réassurance et recettes perçues des dividendes de transportation
10%	Revenu passif (y compris les intérêts, les redevances, le paiement de location, le gain en capital)
20%	Autres recettes qui proviennent des sources arméniennes

La taxation des non-résidents qui exercent des activités en Arménie sans établissement stable doit s'effectuer selon la méthode de la comptabilité de caisse. Néanmoins, le terme «paiement» a une définition assez vaste et se réfère également aux cas de compensation des dettes pour les créances, la novation de créance, les dettes de restructuration, etc. Même dans le cas des dividendes, ils sont considérés «payés» pour un non-résident aussitôt qu'une décision sur leur déclaration est prise quelque soit la date de paiement réel.

Un contribuable doit soumettre aux autorités fiscales la calculation de son impôt sur les recettes pour l'année fiscale concernée pas plus tard que le 20 avril de l'année suivante, et l'impôt doit être payé pendant la même période de temps. En outre, les agents fiscaux doivent soumettre aux autorités fiscales une déclaration fiscale des revenus payés aux non-résidents avant le 20 du mois suivant chaque trimestre de déclaration ainsi que les taxes qui sont retirées de cette somme. Le montant de la déclaration fiscale des revenus doit être payé pendant la même période.
En règle générale, les résidents et non-résidents qui exercent des activités en Arménie par le biais de l'établissement stable, doivent effectuer des paiements anticipés par semestre (pas plus tard que le 20 du mois précédant le trimestre).

Ces paiements constituent le 20 % de leurs impôts sur les bénéfices réels pour l'année précédente ou 2% du montant total des bénéfices tirés de l'approvisionnement des biens, de l'offre/de la réalisation de prestations de services pendant le trimestre précédent (quelque minime qu'il soit). Un contribuable, qui a soumis aux autorités fiscales une déclaration sur la fin des activités/ non-réalisation des activités, a le droit de ne pas effectuer des paiements anticipés pour les trimestres pendant lesquels des activités n'ont pas été réalisées.

La législation fiscale d'Arménie fournit quelques privilèges fiscaux pour l'impôt sur les bénéfices (la liste n'est pas exhaustive), tel que le droit. Des entités résidentes et non-résidentes, qui mènent des activités dans la zone économique franche établie en Arménie à la base de l'autorisation accordée par le gouvernement et par le contrat signé avec l'organisateur de la zone économique franche concernée, d'être exonérées des impôts sur les bénéfices qui proviennent des activités réalisées dans cette zone économique franche.

Impôt sur le revenu

En Arménie, les personnes physiques résidentes et non-résidentes, y compris les citoyens d'Arménie et les citoyens étrangers sont imposables à l'impôt sur le revenu. Une personne est considérée comme résident si pendant l'année fiscale (du 1er janvier au 31 décembre), elle a résidé en Arménie pour une durée totale de 183 jours ou plus, ou dont le centre d'intérêts vitaux se trouve en Arménie.

Pour un résident, le revenu imposable perçu à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire d'Arménie fait l'objet de taxation. Pour un non-résident, le revenu imposable perçu uniquement des sources arméniennes (à l'exception des revenus qui proviennent d'un établissement stable antérieur et des activités économiques étrangères) fait l'objet de taxation.

En règle générale, quand les revenus sont payés aux personnes physiques par l'agent fiscal, ce dernier est obligé de calculer et de soustraire le montant de l'impôt sur le revenu.

Différents types d'impôts sur le revenu sont imposables par la loi en fonction de type de revenu payé.

Les taux suivants doivent être appliqués à l'exception de certains types de revenus:

Période	Taux d'impôt
A partir du 1er janvier 2022	21%
A partir du 1er janvier 2023	20%

Les exceptions à la règle générale:

- L'impôt sur le revenu des redevances et intérêts doivent être calculés à un taux de 10%;
- Les dividendes imposables sont calculés à un taux de 5%;
- L'impôt sur le revenu pour les paiements des loyers doit être calculé à un taux de 10% et 10% de plus si les paiements des loyers dépassent les 60 million AMD pendant l'année fiscal, etc.

Pour les agents fiscaux, la période de déclaration de l'impôt sur le revenu est le mois civil. L'agent fiscal doit présenter aux autorités fiscales la calculation de l'impôt sur le revenu pour le mois précédent avant le 20 de chaque mois. Le montant de l'impôt sur le revenu compris dans la calculation concernée doit être payé par l'agent fiscal pendant la même période.

En même temps, les revenus non-imposables par un agent fiscal en raison de son absence et qui ne sont pas considérés par la loi comme revenus déduits ou exonérés de l'impôt sur le revenu, doivent être déclarés par le contribuable à la base annuelle.

La législation fiscale arménienne fournit également certains privilèges pour les impôts sur le revenu, tel que le droit de déduire entièrement les impôts en question pour le contribuable (la liste n'est pas exhaustive):

- Les revenus sur la vente ou l'échange des actions, à l'exception des cas où ces actions sont payées par le biais de l'investissement d'un bien immobilier réel sous forme de capital statutaire et quand l'aliénation des actions a lieu pendant l'année fiscale ou les trois années suivantes.

- Le montant des moyens monétaires et la valeur de la propriété reçue comme héritage ou cadeau (des personnes physiques);
- Le montant perçu en conformité avec la loi comme remboursement pour les dommages causés, à l'exception des sommes reçues comme remboursement pour la perte du profit.

La législation arménienne fournit simultanément un mécanisme pour le remboursement de l'impôt sur le revenu retiré sur le revenu des employés s'ils ont reçu un prêt hypothécaire des institutions financières arméniennes pour l'achat d'un appartement directement du promoteur immobilier, de l'Etat ou de la communauté dans le cadre des programmes de logement ou pour la construction d'une résidence privée. Si toutes les exigences sont remplies (ex. en termes du prix d'achat de l'appartement), l'impôt sur le revenu sera rendu par trimestre au montant des intérêts payés pour le prêt hypothécaire en question (ne dépasse pas les 1, 500, 000 par trimestre).
Selon la législation fiscale d'Arménie, si les revenus perçus par le contribuable sous forme de dividendes sont investis dans le capital statutaire du payeur des dividendes (résident de la République d'Arménie) pendant l'année de la réception des dividendes, le montant d'investissement ne dépassant pas la taxe payée des dividendes, peut être remboursé selon la procédure établie par le gouvernement.

Paiements sociaux

Le nouveau système des paiements sociaux a été mis en place à partir du 1er juillet 2014. Les paiements sociaux sont transférés au budget d'Etat comme des paiements ciblés qui dépendront directement du montant de la retraite que la personne recevra dans l'avenir. Le nouveau système est appliqué pour les personnes qui sont nées après le 1er janvier 1974.

Les paiements sociaux sont imposables sur les salaires et sont calculés avec la prise en compte du seuil mensuel maximum pour la calculation des paiements sociaux (ce montant est calculé et retiré par l'agent fiscal) :

Durant l'année 2022	
Jusqu'à 500,000 AMD	4.5%
Au-dessus de 500,000 AMD	Déduction de 10 %, 27,500 AMD
à partir de 2023	
Jusqu'à 500,000 AMD	5%
Au-dessus de 500,000 AMD	Déduction de 10 %, 25,000 AMD

Les paiements sociaux imposables sur les recettes collectées des activités d'entrepreneuriat sont calculés selon les taux suivants avec la prise en compte du seuil annuel maximum pour la calculation des paiements sociaux:

Recette annuelle	Montant du paiement social
Jusqu'à 6,000,000 AMD	5%
Au-dessus de 6,000,000 AMD	10% de deduction, 300,000 AMD

Le seuil maximum mensuel ou annuel pour la calculation des paiements sociaux est équivalent à 1, 020, 000 et 12, 240,000 AMD respectivement.

Le système de paiement social prévoit également l'obligation de l'Etat de faire des contributions sociales en faveur des personnes ayant effectué les paiements sociaux. Ces contributions seront cumulés sur le compte de chaque payeur avec le montant des paiements sociaux effectués par ou au profit de celui-ci.

Droit de timbre

A partir du 1er janvier 2017, un nouveau paiement nommé «Droit de timbre» a été introduit à la législation arménienne visant à assurer le bien-être des soldats blessés lors de leur service ainsi que des familles des soldats décédés en service après le 1er janvier 2017. Une fondation spéciale responsable de la gestion des fonds collectés et du paiement des compensations a été mise en place à cette intention.

Le droit de timbre est payé par toutes les personnes physiques résidentes et non-résidentes qui travaillent sur la base d'un contrat de travail en Arménie ou à l'étranger (appliqué seulement à l'égard des résidents), les entrepreneurs individuels enregistrés en Arménie, les notaires publics, ainsi que les personnes physiques résidentes ou non-résidentes qui effectuent / offrent des travaux/services sur la base des contrats civils et reçoivent des recettes des sources situées en Arménie ou à l'étranger (peut être appliqué seulement à l'égard des résidents).

Dans le cas où les personnes mentionnées ci-dessus reçoivent les revenus des agents fiscaux, ce dernier doit retirer le montant de droit de timbre et le verser au budget d'Etat. Si le payeur n'agit pas comme agent fiscal, le droit de timbre est calculé et payé au budget d'Etat par la personne physique concernée.

Pour les personnes physiques le montant du droit de timbre à payer sur une base mensuelle:

Revenu mensuel	Montant de droit de timbre
Jusqu'à 100,000 AMD	1,500 AMD
De 100,001 à 200,000 AMD	3,000 AMD
De 200,001 à 500,000 AMD	5,500 AMD
De 500,001 à 1,000,000 AMD	8,500 AMD
Au-dessus de 1,000,000	15,000 AMD

For individual entrepreneurs and public notaries the amount of the stamp fee to be paid on annual basis is equal to:

Revenu mensuel	Montant de droit de timbre
Jusqu'à 2,400,000AMD	18,000 AMD
De 2,400,001 à 6,000,000AMD	24,000AMD
De 6,000,001 à 12,000,000AMD	48,000AMD
Au-dessus de 12,000,000AMD	120,000AMD

Si la personne physique travaille sur la base d'un seul contrat de travail et son salaire ne dépasse pas le salaire minimum établi par la loi après le retrait des impôts et redevances, le droit de timbre sera payé par l'employeur.

Les agents fiscaux sont censés payer le montant de droit de timbre jusqu'au 20 de chaque mois suivant la période de déclaration. Si les revenus sont perçus d'une entité qui n'agit pas comme agent fiscal, les personnes physiques concernées sont amenés à payer elles-mêmes le montant de droit de timbre pendant la même période. Les entrepreneurs individuels et les notaires publics sont censés payer le montant de droit de timbre pendant la même période que les impôts sur les bénéfices.

Taxe sur la valeur ajoutée

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est un type de taxe indirecte imposables à certaines transactions ou opérations, par exemple, approvisionnement des biens, offre des services (y compris la location des biens et le transfert des biens incorporels) et l'importation des biens selon la procédure douanière «mise à la consommation intérieure», ainsi que l'importation des bien des pays membres de l'Union économique eurasienne.

En règle générale, les organisations, les entrepreneurs individuels et les notaires sont considérés comme des payeurs de la taxe sur la valeur ajoutée dans le cas où ils ne sont pas éligibles pour le régime de taxation sur le chiffre d'affaires ou dans le cas où ils n'ont pas réussi à soumettre la déclaration pour être considéré un contribuable de chiffre d'affaires ou n'ont pas soumis une demande pour le système de micro-entrepreneuriat.

Concernant les organisations non-commerciales ou les producteurs agricoles, ils sont imposables à la TVA dans le cas où le chiffre d'affaires des transactions imposables à la TVA dépasse le seuil de 115 million AMD.

Il est à noter que dans le cas des non-résidents qui ne sont pas installés en Arménie de manière permanente mais effectuent des transactions sur le territoire d'Arménie imposables à la TVA, leurs homologues résidents qui paient cette taxe sont amenés à payer la TVA à leur compte.

La législation fiscale arménienne définit le modèle d'entrée-sortie. Un payeur de la TVA tient compte de la sortie de la TVA après avoir déduit la TVA payée pour les biens et services reçus (entrée de la TVA).

La période de déclaration est le mois civil. Les payeurs de la TVA sont obligés de soumettre une calculation qui regroupe la TVA et les taxes d'accise pour chaque période de déclaration. Ces calculations unifiées doivent être déposées aux pouvoirs compétents et le montant de la TVA doit être payé en 20 jours après l'expiration de la période de déclaration.

Pour les biens importés en Arménie selon la procédure douanière « mise à la consommation intérieure », la TVA doit être payée avant l'affranchissement des biens selon la procédure douanière mentionnée. En parallèle, pour les biens importés en Arménie des Etats membres de l'Union économique eurasienne, la TVA est payée avant le 20 du mois suivant l'importation des biens sur le territoire d'Arménie. Dans le cas d'importation des biens dans le cadre des projets d'investissement instaurés par les organisations et les entrepreneurs individuels choisis sur la décision du gouvernement, la date de paiement de la TVA peut être reportée pour une période de 3 ans.

Il est important de noter qu'en plus de nombreux privilèges fiscaux définis par le Code fiscal, celui-ci prévoit que l'offre des services à l'organisateur ou opérateur de la zone économique franche par les contribuables, ainsi que l'approvisionnement des biens sur le territoire de cette zone, sont exonérés de la TVA.

Taux sur la TVA	Le montant de la TVA compris dans le montant total de dédommagements pour les biens et services	Taux de TVA pour les biens et services exportés
20% du chiffre d'affaires imposable sur les biens et services	16.67% (y compris le taux de 20%)	0%

Taxe d'accise

La taxe d'accise doit être payé par les entrepreneurs individuels et les entités légales qui s'occupent de l'importation (par la procédure douanière d' «affranchissement pour la consommation intérieure» ou des Etats membres de l'Union économique eurasienne), produisent (mise en bouteille or autre emballage) et aliènent des biens soumis à la taxe d'accise en Arménie ou fournissent du gaz naturel compressé aux stations de ravitaillement de GNV.

La base imposable de la taxe d'accise est soit le prix /la valeur douanière (dans le cas où les biens sont importés des Etats membres de l'Union économique eurasienne au prix de leur achat) des produits mentionnés ci-dessus ou la quantité/ volume exprimé en unités physiques ou le prix de détails maximum indiqué sur l'étiquettes de l'emballage.

Il est à noter que certains produits dont la liste est établie par le Code fiscal sont imposables à la taxe d'accise et font l'objet de l'étiquetage.

Le montant de la taxe d'accise doit être calculé sur une base mensuelle et payé avant le 20 du mois suivant. Le montant calculé doit être déclaré aux autorités fiscales avant le 20 du mois suivant.

Pour les biens importés en Arménie selon la procédure douanière d' «affranchissement de la consommation intérieure», le montant de la taxe d'accise doit être payé avant l'affranchissement des biens. En parallèle, pour les biens importés en Arménie des Etats membres de l'Union économique eurasienne, le montant de la taxe d'accise est payé avant le 20 du mois suivant le mois pendant lequel l'importation physique des biens sur le territoire d'Arménie a eu lieu, sauf pour les biens qui font l'objet d'étiquetage (dans ce cas le montant de la taxe d'accise est payé avant l'affranchissement par les autorités douanières). L'exportation des biens imposables à la taxe d'accise selon la procédure douanière d' «exportation» ainsi que leur exportation aux autres Etats membres de l'Union économique eurasienne sont exonérés de la taxe d'accise.

Les biens imposables à la taxe d'accise:

- Boissons alcoolisés: bière, vins, boissons spiritueuse (sauf le cognac);
- Cigarettes (y compris les substituts du tabac industriel);
- Lubrifiants;
- Essence et gazole, huile brute et matériaux pétroliers, gaz de pétrole, gaz naturel compressé et autres hydro-carburants (à l'exception du gaz naturel qui n'est pas sous pression).

Special taxation systems

La législation fiscale arménienne définit les systèmes de taxation spéciale suivants:

- Système de taxation sur le chiffre d'affaires dans le cadre duquel:
  - La taxe sur le chiffre d'affaires est payée par les entrepreneurs individuels, notaires et organisations commerciales considérée comme résidents (organisations enregistrés en Arménie) ayant soumis aux autorités fiscales leur déclaration écrite pour obtenir ce statut, à l'exception des contribuables:
    i. dont le revenu pour l'année précédente ne dépasse pas les 115 million AMD;
    ii. qui exercent des activités dans les domaines suivants : financier, d'assurance, d'investissement, de jeu de hasard, des services d'audit, etc;

ii. qui sont considérés affiliés selon les dispositions générales du Code fiscal, sauf pour certains cas ou il existe une décision de la tête des autorités fiscales et le montant total des revenus était/est supérieur à 115 million pendant l'année fiscale précédente ou l'année en cours;
iii. qui ont commis une troisième violation aux règles sur le fonctionnement des caisses enregistreuses pendant une année civile;
iv. qui sont les parties d'un accord de coentreprise, d'un accord d'agence de commission pour l'approvisionnement des produits ou un accord d'une agence qui définit les conditions pour agir en faveur de l'agent;

- Les substituts de la taxe sur le chiffre d'affaires, les impôts sur les bénéfices et /ou la TVA pour les organisations commerciales et seulement la TVA pour les entrepreneurs individuels et notaires;
- La taxe sur le chiffre d'affaires doit être calculée par l'apposition du taux concerné (comme indiqué sur la photo) sur le montant de chiffre d'affaires de l'assiette fiscale (dans certains cas certaines déductions sur le montant du chiffre d'affaires sont possibles);

- Le système de micro-entrepreneuriat dans le cadre duquel les personnes physiques, les organisations commerciales et entrepreneurs individuels sont considérés comme résidents (organisations enregistrées en Arménie) ayant soumis aux autorités fiscales leur déclaration écrite pour obtenir un statut pareil, à l'exception de certaines catégories de contribuables qui sont exonérés du paiement des redevances grâce à leurs activités de micro-entrepreneuriat. Les revenus des contribuables ayant soumis une demande pour le système de micro-entrepreneuriat pour l'année précédente ne doit pas dépasser les 24 million.

  Ceux qui ont soumis une demande pour le système de micro-entrepreneuriat sont obligés :

  - Calculer et payer des taxes imposables sur l'importation des biens;
  - Calculer et payer un impôt sur le revenu d'un montant de 5,000 AMD par mois (y compris pour un mois incomplet) pour chaque employé engagé dans des activités de micro-entrepreneuriat.
  - Calculer et payer une taxe d'accise, d'environnement et /ou une taxe routière.

Droits de douane

Compte tenu du fait que l'Arménie est devenue l'un des Etats membre de l'Union économique eurasienne le 2 janvier 2015, (elle comprend actuellement la Biélorussie, le Kazakhstan, la Russie et la République du Kirghizistan) les droits de douane en Arménie sont réglementés pas seulement par la législation locale arménienne, mais aussi par les actes juridiques de l'Union économique.

Selon ces documents, les territoires de tous les Etats membres de l'Union économique eurasienne constituent un territoire douanier unique et les biens importés dans l'un des Etats mentionnés ci-dessus ainsi que les biens produits par chaque Etat peuvent circuler librement dans le territoire douanier de l'UEE sans la procédure de dédouanement. Dans ce cas, il peut être nécessaire de soumettre certains documents pour des raisons fiscales.

Les questions qui sont réglementées par la législation douanière locale de l'un des Etats membres selon la législation douanière de l'UEE sont réglées en Arménie par la loi sur « la réglementation douanière » adoptée le 17 décembre 2014, ainsi que par certains articles du Code fiscal de la République d'Arménie adopté le 6 juillet, 2000 (ces articles seront en vigueur seulement pendant la période indiquée par la loi sur «la réglementation douanière»).

La mise en place de la politique douanière arménienne est confiée aux organes douaniers du Comité des recettes de l'Etat.

Pour des raisons douanières, les biens qui traversent les frontières de l'Union économique eurasienne sont classés par la Nomenclature générale des activités économiques (NOGA) approuvés par la Commission de l'Union douanière établie à l'intérieur du Communauté économique eurasienne qui est un système de codage et de désignation permettant l'identification des biens et l'établissement des tarifs pour les frais de douane. La NOGA est basée sur le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises généralement appelé «Système harmonisé »ou simplement «SH» développé par l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

La législation douanière de l'Union économique eurasienne est composée des actes juridiques suivants:

- Décisions sur les questions douanières approuvées par la Commission de l'Union douanière établie à l'intérieur de la Communauté économique eurasienne
- Accord international des Etats membres de l'Union économique eurasienne
- Traité sur le Code fiscal de l'Union douanière approuvé par la décision N17 de l'organe suprême de l'Union économique eurasienne le 27 novembre 2007

Droits de douane

Des droits de douane sont imposables sur les biens et les véhicules qui traversent les frontières de l'UEE, y compris:

- **des droits de douane sur l'importation/l'exportation:**
  - Sont imposables sur la transportation des biens à travers les frontières douanières soit au pourcentage appliqué à la valeur douanière des biens respectifs soit à des taux fixes appliqués par l'unité de mesure des biens concernés ;
  - Dans le cas des biens exportés d'Arménie, les droits d'exportation sont imposés à 0% sauf si autre chose n'est pas prévue par la loi d'Arménie
  - Dans le cas des biens importés en Arménie, les taux définis par la politique tarifaire unifiée de l'Union économique eurasienne dépendent du code appliqué par la FEACN, sauf si d'autres dispositions ne sont pas prévues par les Accords internationaux des Etats membres (par exemple, pour certains biens il y a des exceptions en Arménie) ;
  - Sont payés pendant une période de temps spécifique en fonction de la procédure douanière appliquée aux biens respectifs.

Les droits de douane sont obligatoires pour la réalisation des formalités douanières pour les biens transportés à travers la frontière douanière et sont imposables selon le montant défini par la législation locale des Etats membres.

- **Taxes, en particulier:**
  - Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) imposée sur l'importation des biens par la procédure de la «mise à la consommation intérieure» et payé avant l'affranchissement des biens respectifs selon la procédure douanière (pour plus de détails, veuillez consulter la «Taxe sur valeur ajoutée » du chapitre « Système fiscal »);
  - Taxe d'accise imposable sur l'importation de certains types de biens par la procédure de la « mise à la consommation intérieure » payé avant l'affranchissement des biens respectifs selon la procédure douanière (pour plus de détails, veuillez consulter « la taxe d'accise » du chapitre «Système fiscal »)
  - Taxe de protection de la nature (i) imposée dans le cas d'importation des biens nuisibles pour l'environnement (par exemple, l'huile brute, les matériaux pétroliers, les pneus) et soumis au paiement avant ou pendant l'accomplissement des formalités douanières, ou (ii) imposables sur le rejet des substances dangereuses dans le bassin d'air et payée à l'entrée en Arménie des véhicules enregistrés à l'étranger;
  - La taxe routière est imposable pour l'utilisation des voies publiques d'Etat lors de l'entrée en Arménie des véhicules enregistrés dans des pays étrangers et payée pour chaque période de 15 jours de voyage en Arménie, le paiement des taxes routières pour la première période de 15 jours sera effectué à l'entrée des véhicules en Arménie.

Dans certains cas, des garanties de paiement des droits de douane peuvent être demandées.

Procédures douanières

Les biens et les véhicules peuvent être transportés par les frontières de l'UEE sur la base de leur déclaration selon la procédure douanière définie ci-dessous:

- Mise à la consommation intérieure;
- Exportation;
- Transit douanier;
- Entrepôt douanier;
- Opération dans le territoire douanier
- Opération en dehors du territoire douanier ;
- Opération pour la consommation intérieure
- Importation temporaire;
- Exportation temporaire;
- Réimportation;
- Réexportation;
- Boutique hors taxes;
- Destruction;
- Abandon au profit de l'Etat;
- Zone franche douanière;
- Entrepôt franc ;
- Procédure douanière spéciale (appliquée à certaines catégories de biens)

Liens utiles

Président	www.president.am
Assemblée nationale	www.parliament.am
Gouvernement	www.gov.am; www.e-gov.am
Cour constitutionnel	www.concourt.am
Système judiciaire	www.court.am
Banque centrale d'Arménie	www.cba.am
Service douanier	www.petekamutner.am
Service fiscal	www.petekamutner.am
Ministère d'Economie	www.mineconomy.am
Ministère des Finances	www.minfin.am
Ministère de Défense	www.mil.am
Ministère des Affaires étrangères	www.mfa.am
Ministère d'Education, de Science, de Culture et de Sport	www.escs.am
Ministère de la Santé	www.moh.am
Ministère de Justice	www.moj.am
Ministère de l'Environnement	www.env.am
Ministère d'Industrie de Haute-Technologie	www.hti.am
Ministère de Travail et des Affaires sociales	www.mlsa.am
Ministère d'Administration territoriale et d'infrastructure	www.mtad.am
Agence de registre d'Etat et Entités légales	www.e-register.am
Service des migrations du Ministère d'Administration territoriale et d'infrastructure d'Arménie	www.workpermit.am
Institut national de standard	www.sarm.am
Service national des Statistiques	www.armstat.am
Pages jaunes d'Arménie	www.spyur.am
Organisation des Nations Unies (ONU)	www.un.am
Fonds monétaire international (FMI)	www.imf.org/external/country/arm/rr/index.htm
La Banque mondiale (BM)	www.worldbank.org/en/country/armenia
La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)	www.ebrd.com/pages/country/armenia.shtml
Conseil d'Europe	www.coe.am/?out_lang=eng
Organisation du commerce mondial (OMC)	www.wto.org/english/thewto_e/countries_e/armenia_e.htm
Communauté des Etats indépendants (CEI)	cis.minsk.by
L'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN)	www.nato.int/cps/en/natohq/topics_48893.htm
Organisation mondiale des douanes (OMD)	www.wcoomd.org
Union économique eurasienne	www.eaeunion.org/?lang=en
Comité d'Etat de Cadastre du Bien immobilier	www.cadastre.am www.e-cadastre.am